

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — Express.
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . 20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . 30 —
Dans les faits divers . . . 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous trouvons dans la *Gazette de Cologne*, du 30 décembre, deux documents d'une grande importance dans les circonstances actuelles. Ce sont deux lettres échangées entre le duc Frédéric d'Augustenbourg et S. M. Napoléon III, à propos de l'affaire des duchés.

Voici la lettre du prince Frédéric :

« Sire !

« Venant de prendre possession, après le décès de feu S. M. le roi Frédéric VII, du gouvernement des duchés de Sleswig-Holstein, ainsi que l'obligation m'en était imposée par ma qualité d'héritier légitime, j'ose soumettre à la haute justice de Votre Majesté quelques observations relatives aux droits qu'il est de mon devoir de réclamer au nom de ma maison et bien plus encore au nom de mon pays.

« Assurément les points essentiels de cette grave question n'auront pu échapper au regard pénétrant de Votre Majesté, mais l'esprit de parti et les passions excitées par des intérêts étrangers à la question de droit, ont tant travaillé à obscurcir cette cause si simple en elle-même, que Votre Majesté voudra bien, je l'espère, pardonner l'empressement qui me porte à rappeler succinctement dans cette lettre les bases d'après lesquelles elle devrait être résolue à ce qu'il me paraît. Juste devant Dieu, la cause que je suis appelé à défendre n'aurait certes à redouter l'arrêt d'aucun tribunal impartial, il suffit qu'elle soit examinée sans prévention.

« Qu'on fasse même abstraction de toute

sympathie que la malheureuse position de mon pays pourrait inspirer ; un examen rigoureusement impartial de nos droits et de nos griefs est tout ce que nous demandons à la face du ciel. Et cet examen rigoureux mais impartial, mais indépendant de toute prévention — c'est surtout de la part de Votre Majesté, de cet esprit de haute justice qu'elle a tant de fois manifesté d'une manière si magnanime, que j'ose l'espérer avec une entière confiance.

« Mais, Sire, en me bornant à demander justice pour mon pays, je ne saurais pourtant oublier les circonstances qui surtout m'en font un devoir et qui seront sans doute d'un grand poids aux yeux d'une généreuse équité. Dans la cause des duchés le droit positif et historique se trouve être d'accord avec les vœux de leur nombreuse et loyale population ; avec les intérêts les plus chers à la fois et les plus sacrés — avec les intérêts de sa nationalité. Jamais Votre Majesté n'a été indifférente à la voix des peuples opprimés ; l'Europe entière en est témoin.

« Vous daignerez, Sire, compatir encore aux souffrances, à l'injuste oppression que les habitants du Sleswig-Holstein ont dû subir parce qu'ils ont voulu rester fidèles aux traditions de leur pays, à la langue et aux mœurs de leurs pères. C'est de moi, du succès de mes réclamations qu'ils attendent le terme de leurs maux, et, j'ose le dire, c'est à ce titre, c'est en raison de ces espérances que je ne saurais me soustraire au devoir de faire valoir les droits héréditaires qui me sont dévolus.

« On ne saurait, d'ailleurs, se refuser à voir que la question tant débattue des duchés, à aujourd'hui sous plus d'un rapport une très-

grande portée qui va bien au-delà des intérêts matériels immédiatement engagés. Elle excite un intérêt actif et passionné, tel enfin qu'il y aurait peut-être de graves inconvénients à ne pas en apprécier les effets à leur juste valeur. L'Allemagne entière est en émoi. Il suffit d'un coup-d'œil sur tous les pays allemands, depuis les bords du Rhin jusqu'aux rives de la Baltique, pour demeurer convaincu que les esprits n'y seront jamais satisfaits, que la paix, la tranquillité publique n'y seront jamais rétablies sur une base solide, qu'enfin le foyer des révolutions n'y sera jamais éteint, à moins que la question des duchés n'y soit résolue conformément aux lois de l'équité et aux intérêts de la nationalité ; à moins que ce pays ne soit enfin soustrait à la domination de l'étranger et rendu à son souverain légitime.

« On ne saurait s'y tromper, toute décision dans un sens opposé ne serait jamais que provisoire aux yeux de quarante millions d'Allemands. Lors même qu'on essaierait de revêtir une pareille décision des formes les plus solennelles, ce ne serait jamais qu'une lutte à recommencer aux yeux de la nation. Il est sans doute inutile de s'étendre davantage sur les dangers d'une situation pareille. Ils ne sont que trop évidents.

« Et celui qui demande justice au nom d'un droit vénérable et sacré à tant de titres, au nom des intérêts importants dont de destin l'a rendu dépositaire, ne lui serait-il pas permis de croire qu'il agit dans les intentions de Votre Majesté, que le sort lui offre l'occasion de seconder les nobles entreprises dont l'Europe lui est redevable, ces généreux efforts qui ont pour but de rendre justice aux intérêts des

nationalités, en évitant les dangers que renferment leurs réclamations, ainsi que d'éloquentes paroles l'ont récemment proclamé devant l'Europe entière ?

« En soumettant avec confiance la question de droit à l'appréciation éclairée de Votre Majesté, j'ose espérer, Sire, que la noble cause qui m'est confiée trouvera un meilleur appui dans les vues élevées, dans les sentiments généreux qui vous animent.

« En jetant un regard en arrière sur ma vie passée, j'y trouve de douloureux souvenirs. Moi aussi, j'ai eu à lutter contre un sort hostile ; j'ai eu à supporter de pénibles revers, et, si un mouvement d'orgueil m'était permis, j'ajouterais : et moi aussi, je n'ai jamais perdu courage ; je n'ai jamais renoncé à l'espérance, ni surtout à mon devoir. Puisse la Providence m'accorder aussi, dans des rapports bien plus modestes, cet heureux succès dont un des souverains les plus puissants offre au monde un si glorieux exemple.

« Quand je me rappelle les beaux jours qu'il m'a été permis de passer en France, à la cour de Votre Majesté, lorsque je m'y étais rendu pour lui présenter l'hommage des sentiments qui lui sont dus à tant d'égards, le souvenir de l'intérêt magnanime que Votre Majesté a bien voulu me témoigner, des paroles bienveillantes qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser, se présente vivant à ma mémoire ; il m'est doux de m'y arrêter, et ce beau souvenir me semble être garant de l'avenir.

« J'attends dès lors sans crainte la décision à laquelle Votre Majesté voudra bien s'arrêter relativement à ma bonne et juste cause ; plein de confiance, j'ose espérer qu'elle ne voudra

FEUILLETON.

2

LE MURIER D'OR,

(Suite.)

Il ne s'agissait pas d'un repas de nocce, quoiqu'il y eût des guirlandes de fleurs et de feuillage, des caisses d'arbustes partout où la distribution du lieu les comportait. Le chef de la maison était célibataire, jeune assez pour attendre encore la conclusion du célibat sans en faire un dénoûment, et il était trop absorbé par les soins d'un grand commerce en plein essor pour avoir pu sérieusement penser à se créer un intérieur.

Était-ce un anniversaire, une solennité de famille, une réunion motivée par quelqu'un des grands jours solennisés par l'Eglise ?

Evidemment non ; puisque la chose se passait en novembre, le mois des tristesses intérieures et des souvenirs sombres.

Enfin, pourquoi ce magasin transformé en salle de festin, avec tous les embarras et les difficultés de la transformation, quand il était si facile de se réunir ailleurs ?

Ce que les vis-à-vis, les curieux et les envieux, qui sont souvent tous les deux à la fois, n'avaient pu ni deviner ni comprendre, on va le savoir en pénétrant dans la salle avec les invités.

Les deux battants de la porte s'ouvrent, et une quarantaine d'hommes de tout âge viennent prendre place autour de la table, dont le centre est occupé par M. Thibault, le chef de la maison du *Murier d'or*.

Autour de lui sont assis, par rang d'importance, des commanditaires, des capitalistes, des commerçants. Les autres places sont occupées par les commis de la maison, sans en excepter les surnuméraires et les aspirants à la dignité du comptoir.

Tout ce monde a l'air fort gai et à son aise, mange et boit, après les préliminaires habituels, avec un appétit remarquable.

Cependant, à mesure que la faim s'apaise, les conversations s'animent. Fréquemment les yeux se portent sur M. Thibault, dont le sourire dissimule une arrière-pensée.

Enfin M. Meynadier, l'un des personnages anonymes de la raison sociale, dont l'Amphytrion est le porte-drapeau, se décide à faire la question qui ferme au feu de toutes les curiosités.

— Mon cher Thibault, dit-il, nous ferez-vous connaître la cause de ce merveilleux dîner donné ici sur le champ de bataille, comme vous appelez votre magasin. Je la soupçonne peut-être, mais je tiens à avoir une certitude.

— Rien de plus facile, regardez tous ceux qui sont assis autour de la table : tous, de près ou de loin, ont leur part d'action, d'influence ou de coopération dans l'entreprise commerciale que je dirige.

— C'est vrai, fit M. Meynadier, en passant une rapide revue des convives.

— Eh bien, l'explication me semblerait à peu près inutile, si je n'éprouvais pas un véritable plaisir à dire tout haut ce que vous pensez tout bas : C'est de l'archéologie industrielle que je fais ici, et la chose doit vous plaire ; à vous qui n'avez pas assez d'extase pour les vieux procédés des marchands d'autrefois.

— J'avoue que je rapprochais cette réunion de celles qui se produisaient naguère tous les jours.

— Et c'était juste. Qu'était autrefois l'arrière-boutique ? La maison paternelle des commis. Patrons et employés, tout le monde vivait en famille.

— Un beau temps ! dit M. Meynadier d'une voix mélancolique.

— Et que nous regrettons fort ! insinua en flatterie d'invité et comme pour payer son écot M. Gailardon, le premier commis du rayon des soieries.

Du reste, le compliment était sincère.

Cette opinion devait être partagée, surtout par les engagés au pair ou à temps. La flûte, le verre d'eau et les vingt centimes affectés au déjeuner quotidien, donnaient un nouveau poids à l'opinion du chef de file.

— J'ai voulu, reprit M. Thibault, dans la mesure de ce qui se peut aujourd'hui, rapprocher, toutes les fois que les circonstances m'y ont autorisé, les membres de la famille industrielle dont je suis le chef. Aussi, ne devais-je pas négliger l'occasion qui me fournissait le motif de cette réunion. Les solennités périodiques ou accidentelles sont les seules qui nous restent.

— Et vous les solennisez bien, fit un des commanditaires dans la personne duquel un géomètre n'eût pu relever un angle.

— Il faut bien regagner en éclat ce qu'on perd en fréquence. Ma cuisine ordinaire est mis en fuite plus d'un de mes convives de ce soir.

— Mais, demanda M. Meynadier qui ne perdait pas de vue la question, comment sommes-nous dans

jamais repousser une revendication de droits dont la légitimité ne saurait guère être révoquée en doute, qu'elle daignera, au contraire, accueillir mes réclamations avec une généreuse bienveillance et leur accorder le puissant appui du suffrage de la France.

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc.
» Gotha, 2 décembre 1865.

» Signé : FRÉDÉRIC. »

A cette lettre, S. M. Napoléon III a fait la réponse suivante :

« Mon cousin, j'ai lu avec un vif intérêt la lettre que vous m'avez écrite, et je m'empresse d'y répondre. Je ne trouve rien de plus honorable que d'être le représentant d'une cause qui s'appuie sur l'indépendance et la nationalité d'un peuple, et, à ce titre, vous pouvez compter sur ma sympathie, car je serai toujours conséquent dans ma conduite. Si j'ai combattu pour l'indépendance italienne, si j'ai élevé la voix pour la nationalité polonaise, je ne puis pas, en Allemagne, avoir d'autres sentiments, ni obéir à d'autres principes. Mais les grandes puissances sont liées par la convention de Londres, et leur réunion seule pourrait résoudre sans difficultés la question qui vous intéresse. Je regrette donc bien vivement, sous ce rapport, comme sous bien d'autres, que l'Angleterre ait refusé d'assister au congrès que j'avais proposé.

» Il est fâcheux que la Diète n'ait pas été consultée sur les droits d'un duché faisant partie de la Confédération germanique; le Danemark aussi a pu avoir des torts envers l'Allemagne, mais, d'un côté, je déplore que la Confédération ait cru devoir intervenir dans le Holstein avant que la question de succession ait été décidée, car l'intervention, qui peut amener des complications bien graves, ne tranche pas cette question, et si le Danemark était opprimé par de puissants voisins, l'opinion publique en France se retournerait de son côté.

» Je fais donc des vœux sincères pour que vos droits soient examinés par la Diète germanique, que la délibération soit soumise aux signataires de la convention de Londres, et qu'ainsi le sentiment national, qui se prononce si énergiquement en Allemagne, puisse recevoir d'un commun accord une satisfaction légitime.

» Je saisis avec plaisir cette occasion de vous offrir les assurances de mon estime et de ma constante bienveillance. Sur ce, mon cousin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» Compiègne, le 10 décembre 1865.

» NAPOLÉON. »

On écrit d'Altona, 27 décembre :

Les commissaires fédéraux viennent de publier une proclamation qui a affecté désagréablement l'opinion publique. En voici le texte :

« Dans notre proclamation, datée de Büchen, le 23 décembre 1863, nous exprimâmes avec confiance l'attente que la population des duchés de Holstein et de Lauenbourg s'abstiendrait de tous les actes tendant à troubler l'ordre et la tranquillité publique et s'opposerait avec énergie, dans l'intérêt même du pays, à toutes les tentatives inspirées par l'esprit de parti, pour préjuger par des actes individuels et violents la décision de la haute assemblée fédérale. Lors de notre première entrée dans ce pays et dans cette ville, cette attente n'a pas été déçue. Mais, par contre, nous recevons actuellement de diverses parties du Holstein des nouvelles sur des perturbations regrettables de l'ordre et de la tranquillité publique.

» Non-seulement on est allé jusqu'à faire proclamer dans des assemblées le prince Frédéric d'Augustenbourg comme duc de Holstein, au lieu d'attendre la décision de la haute Diète germanique, mais on s'est laissé entraîner dans l'inobservation coupable des lois du pays, et jusqu'à vouloir priver de leurs fonctions des autorités instituées légalement et placées sous notre protection et préjudicier à nos résolutions concernant la révocation des employés qui ne jouissent pas de la confiance du pays, en les éloignant d'une façon violente.

» Bien que nous n'ayons pas à nous opposer à des manifestations d'attachement et d'amour pour la maison d'Augustenbourg, tant que cela ne va pas plus loin et que l'on reste dans les limites légales, nous ne pouvons tolérer en aucun point des excès menaçants de cette espèce dirigés contre l'autorité de la Diète germanique et la personne de fonctionnaires isolés, et nous croyons de notre devoir de prévenir, avec toute l'efficacité de la loi, le renouvellement de pareils désordres, et de faire punir les coupables conformément aux lois.

» Nous comptons que cet avertissement suffira pour maintenir la population dans les limites de la légalité.

» Altona, 26 décembre. »

(Suivent les signatures.) (Gazette nationale.)

On mande de Copenhague, le 29 décembre :
« La crise ministérielle n'est pas encore terminée.

« Le bruit court que l'Angleterre propose la réunion d'une conférence à Paris entre les signataires du traité de Londres et les représentants de la Diète germanique pour traiter la question de succession et celle de constitution. Le statu quo serait maintenu, en attendant, entre le Danemark et le Holstein. L'Angleterre ne veut pas faire d'invitation pour cette conférence, mais elle appuierait l'invitation qui serait faite par le Danemark.

« L'évêque Monrad vient d'être chargé par le roi Christian de former un nouveau cabinet à Copenhague.

« Il serait difficile de préciser le sens que

pourrait avoir la politique de ce nouveau ministère.

M. Monrad faisait partie depuis plusieurs années du ministère Hall-Orla-Lehmann, qui vient de tomber.

M. Orla-Lehmann, qui n'était entré au ministère que depuis un an et demi environ, représentait l'opinion ultra-nationale et démocratique.

M. Hall, nous croyons pouvoir le dire, représentait vraiment l'opinion du pays, qui est le libéralisme en même temps qu'un sentiment de la nationalité.

M. Monrad était certainement le troisième personnage du cabinet, et plus conservateur que les deux autres.

C'est un ecclésiastique distingué, du reste, qui jouissait de l'estime et de l'affection du roi Frédéric VII. (La France.)

Nous n'avons aujourd'hui qu'une seule dépêche de Copenhague, elle annonce la continuation de la crise ministérielle; le roi n'a pu former encore un nouveau cabinet.

Nous ne savons rien des résolutions que prendra Christian IX; et nous n'avons aussi rien appris du jugement que doit prononcer la Diète dans la question de succession, qui a dû lui être soumise dans sa séance du 30.

Deux télégrammes, l'un de Berlin et l'autre de Hambourg, annoncent que le duc d'Augustenbourg est arrivé le 30 à Kiel, et qu'il va constituer un gouvernement. (Idem.)

Une correspondance de Berlin annonce en termes mystérieux que « si les choses restent au point où elles sont, le 1^{er} janvier 1864 marquera un revirement des plus graves dans la politique de la Prusse. » Ce revirement serait l'abandon du traité de Londres, que la Prusse défendait hier encore par l'organe de son souverain. La même correspondance ajoute que la France n'a pas adhéré au projet de médiation du Foreign-Office, et que, précédemment, une proposition semblable, émanée de la Russie, avait été rejetée par les puissances allemandes comme impliquant un droit d'intervention qui n'appartiendrait pas aux puissances européennes dans une question purement fédérale.

Les journaux italiens sont révoltés la Hongrie, que les journaux autrichiens nous présentent, non pas comme satisfaite, mais comme parfaitement tranquille; les proclamations de Kossuth n'ont ému jusqu'ici que les Hongrois de Turin. (La France.)

Le télégraphe nous a fait connaître que Garibaldi et Guerrazzi, à l'exemple des cinq autres députés de l'opposition, ont donné leur démission; c'est absolument la reproduction de la manœuvre qui a précédé la levée de boucliers suivie de la défaite d'Aspromonte. Il est

bien clair que le parti de l'action, en Italie, se prépare à prendre sa revanche. Cette fois, le mouvement éclaterait simultanément en Italie et en Hongrie pour coïncider avec l'insurrection polonaise et le mouvement scandinave, dans le nord de l'Europe. C'est de Turin que partent les émissaires qui essaient, en ce moment, d'organiser une nouvelle agitation en Hongrie. Si la Révolution prend l'offensive contre l'Autriche et subit une nouvelle déroute de Novare, quelle sera la conduite du gouvernement français? Se rendra-t-il cette fois encore solidaire des fautes et des folies de la révolution italienne? Voudra-t-il arrêter l'Autriche victorieuse? Voilà certainement des questions très-opportunes à poser dans la discussion de l'Adresse au Corps-Législatif.

(Union de l'Ouest.)

La France reçoit, par une voie particulière, communication des documents suivants, qui n'ont pas encore été livrés à la publicité.

A SA SAINTÉTÉ LE PAPE PIE IX.

Richmond, 24 septembre 1865.

Très-vénérable chef du Saint-Siège et souverain pontife de l'Eglise catholique, apostolique et romaine,

Les lettres que Votre Sainteté a adressées aux vénérables chefs du clergé catholique de la Nouvelle-Orléans et de New-York, m'ont été communiquées, et j'ai lu avec émotion les termes dans lesquels vous avez daigné exprimer le chagrin profond que vous font éprouver le carnage, la ruine et la dévastation, qui sont les suites de la guerre faite actuellement par le gouvernement des Etats-Unis aux Etats et aux peuples qui m'ont choisi pour présider à leur gouvernement, lettres par lesquelles vous ordonnez à ces chefs et à leur clergé d'exhorter le peuple et les autorités à l'exercice de la charité et à l'amour de la paix.

Je suis profondément sensible à la charité et à la sympathie chrétiennes qui ont inspiré Votre Sainteté dans l'appel réitéré fait au vénérable clergé de l'Eglise catholique, pour l'engager à user de toute son autorité en faveur du rétablissement de la paix et de la tranquillité.

C'est pourquoi je crois de mon devoir d'exprimer à Votre Sainteté, personnellement et au nom du peuple des Etats confédérés, que nous sommes vivement touchés des sentiments d'amour et de charité chrétienne qui ont guidé Votre Sainteté dans cette occasion, et de l'assurer que ce peuple, menacé jusque dans ses foyers d'une cruelle oppression et d'un affreux carnage, désire maintenant, comme il l'a toujours désiré avec ferveur, la fin de cette guerre impie; que nous avons manifesté dans nos prières adressées au Père céleste les mêmes sentiments que ceux dont Votre Sainteté est animée; que nous ne souhaitons pas de mal à nos ennemis; que nous ne convoitons

ce magasin pavisé comme une frégate en fête, au lieu de nous trouver réunis dans la salle à manger?

— C'est le seul point qui nécessite une explication, et pourtant c'est bien simple. Ces magasins d'étage sont un récent agrandissement; aujourd'hui nous en faisons l'inauguration.

Un murmure d'approbation, entrecoupé de braves, s'éleva de tous les côtés.

— Savez-vous, reprit le commanditaire pansu, après que les invités eurent accompli une nouvelle charge de fourchettes, savez-vous que vous prenez votre temps d'une façon assez originale pour nous ramener aux traditions?

— Je conviens qu'en effet le commerce et l'industrie ne sont jamais plus éloignés qu'aujourd'hui des procédés d'autrefois.

— Ce dont je m'afflige, murmura M. Meynadier en lançant un regard au plafond et un soupir dans son verre. Le commerce ne mérite plus de porter son nom!

— Est-ce parce qu'il progresse comme tout le reste? demanda ironiquement un monsieur à bésicles et à profil d'actionnaire.

Ce monsieur prenait volontiers toutes les nouveautés pour des progrès.

— Vous appelez ça progresser, merci! fit M. Meynadier avec véhémence. Pour ça comme pour tant de choses, vous n'êtes pas difficile. Appelez-moi perruque, ganache, Cassandre, comme il vous plaira; mais je vous défie de nier l'exactitude de mon assertion. Une maison de commerce, aujourd'hui, n'est plus qu'une machine de transmission entre le produit et le débouché.

— Comme depuis que le commerce existe!

— Vous croyez cela! Pourriez-vous me dire où prendre les personnalités dans les compagnies industrielles les plus considérables? Dix gérants sont-ils la monnaie du plus chétif patrou; où me montrerez-vous le commerçant dans les entreprises découpées en actions? Regardez un peu ce qui se passe au boulevard devant lequel vous venez de passer tout à l'heure. Ce bazar qui enjambe le quartier Poissonnière est la preuve à côté de l'assertion.

— Ah! vous niez que ce soit un grand progrès d'avoir sous la main du public, au même endroit, aux prix les plus réduits, tant de produits qu'il faut aller chercher ailleurs, en vingt endroits! Economie de temps, simplification et bon marché! Répliquez à cela.

M. Meynadier leva les épaules.

— Tout à l'heure, je vais dégonfler ce ballon. Dites-moi, ajouta-t-il en s'adressant à l'homme aux bésicles, sous quel régime est cette caserne de commis? La commandite anonyme. Tout y est impersonnel. Les fonds sont en coupons; j'aime autant dire en billets de loterie. Les chefs, car c'est encore là comme au régiment, sont des êtres de raison, à la solde d'un troupeau mobile qu'ils ne connaissent pas et dont ils ne sont pas connus: des actionnaires enfin. La famille a pour représentant un conseil de surveillance: jolie famille, qui reçoit des jetons de présence pour tirer un coup de chapeau au grand livre et voter des éloges salariés. Quant aux commis, comme les gérants, comme les conseils, machines, machines!

— Souvent terribles pour les voisins, murmura un négociant menacé par la maison dont il était question.

— Depuis la rue du Temple jusqu'à la Madeleine, la ligne des boulevards en sait quelque chose, dit gravement un banquier.

— Certes, ajouta un juge consulaire, nous sommes au vingtième bilan de la nouveauté depuis le trimestre. Je connais des inventaires à huit et neuf cent mille francs d'actif il y a six mois, qui ne cou-

vrent plus le passif creusé sous les mains rivales par cette maison diabolique.

— Vous voyez, le progrès! fit M. Meynadier en s'adressant au monsieur aux bésicles, qui faisait une figure assez embarrassée.

— Est-ce bien possible! s'écria un jeune homme, dont les paroles sautillaient sur la cadence provençale. A Avignon, les nouveaux venus ont beau faire. Ouvriraient-ils à la plus belle place, comme qui dirait en face de l'hôtel-de-ville ou de la statue de Crillon, un magasin grand trois fois comme les autres, donnant à moitié prix, on ne se laisserait pas amorcez. Quésaco! dirait le plus simple des Cévenols, et il mettrait son pouce dans sa main. Une amorce cache toujours un hameçon, il n'y a pas qu'un bord de la Durance.

— A Paris c'est différent, reprit M. Thibault: sauf quelques industries solidement assises dans la tradition, — ce que nous nommons des spécialités, — il ne faut que quelques mois, quand le coup est bien porté, pour faire crouler des établissements très-prospères. Les sinistres dont on parle en sont la preuve. Comment se sont-ils produits?

(La suite au prochain numéro.)

aucune de leurs possessions; mais que nous luttons seulement pour qu'ils cessent de dévaster notre pays, de verser le sang de notre peuple, pour qu'ils nous laissent vivre en paix sous l'égide de nos institutions et de nos lois qui protègent chacun, non-seulement dans la jouissance de ses droits temporels, mais encore dans le libre exercice de son culte.

Je prie donc Votre Sainteté d'accepter, de ma part et de celle du peuple des Etats confédérés, nos sincères remerciements pour ses efforts en faveur de la paix. Puisse le Seigneur prolonger les jours de Votre Sainteté et l'avoir en sa sainte garde.

1861. Signé : JEFFERSON DAVIS.
Président des Etats confédérés de l'Amérique du Sud.

Le pape a fait la réponse suivante au président Jefferson Davis :

Illustre et honorable président, salut.

Nous venons d'accueillir avec toute la bienveillance qui convenait les personnes envoyées par vous pour nous remettre votre lettre, en date du 25 septembre dernier. Nous n'avons pas éprouvé un médiocre plaisir à apprendre de ces personnes et par cette lettre de quels sentiments de joie et de reconnaissance vous avez été animé, illustre et honorable président, aussitôt que vous avez eu connaissance de nos lettres à nos vénérables frères Jean, archevêque de New-York, et Jean, archevêque de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 octobre de l'année dernière, et dans lesquelles nous avons, de toutes nos forces, excité et exhorté ces vénérables frères à ce que, dans leur piété et leur sollicitude épiscopale, ils s'efforçassent, avec le zèle le plus ardent et en notre nom, d'amener la fin de la fatale guerre civile qui a éclaté dans ces contrées, afin que les populations américaines en vinssent enfin à une paix et à une concordie commune, et à s'aimer charitablement les unes les autres.

Il nous a été particulièrement agréable de reconnaître que vous, illustre et honorable président, et ces mêmes populations êtes animés des mêmes desirs de paix et de tranquillité que nous avons, dans nos lettres ci-dessus relatées, inculqués à nos susdits vénérables frères. Plaise en même temps à Dieu que les autres peuples de l'Amérique et leurs pouvoirs dirigeants, considérant sérieusement combien une guerre civile est grave et entraîne de malheurs, veuillent enfin écouter les inspirations d'un esprit plus calme et adopter résolument le parti de la paix. Quant à nous, nous ne cessons d'adresser les plus ferventes prières au Dieu tout-puissant pour qu'il répande sur tous les peuples de l'Amérique un esprit de paix et de charité, et qu'il les arrache aux maux si grands qui les affligent. Nous supplions, en même temps, le Dieu clément et miséricordieux de répandre sur vous les lumières de sa grâce et de vous attacher à nous par une parfaite amitié.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 3 décembre 1863, de notre pontificat le 18^e.

Signé : PIE IX.

La télégraphie privée nous apporte d'importantes nouvelles du Mexique, datées de Vera-Cruz, 2 décembre.

D'après ces renseignements, le corps principal de notre expédition, sous le commandement direct du général Bazaine, marche vers le Pacifique; un autre corps français s'avance rapidement sur San Luis Potosi.

Les juaristes viennent de faire une perte sérieuse : un de leurs principaux chefs, le général Comonfort, a été surpris avec son escorte, le 12 novembre, entre San Luis et Celaya, par une troupe de 190 cavaliers. Il a été tué dans cette rencontre.

Le général Bazaine a confié le commandement de Mexico au général Nègre.

Ces dépêches annoncent aussi que la Vera-Cruz, ainsi que toutes les autres localités des Terres-Chaudes, vont être évacuées par nos soldats et remises aux troupes mexicaines.

Cette résolution montre à la fois la franchise

des intentions de notre gouvernement et les progrès rapides de la réorganisation régulière du pays.

Après ces nouvelles, toutes favorables au but de notre expédition, il faut cependant en signaler une qui semble indiquer que des dissentiments se seraient élevés au sein de la régence à Mexico. On annonce en effet, sans aucune explication, que le général Almonte reste seul chargé de la régence par suite du retrait de ses deux collègues qui ont donné leur démission.

Nous ne pouvons encore apprécier la portée de cette nouvelle, nous devons attendre les éclaircissements que ne peut manquer de nous donner, d'ici à trois ou quatre jours, le courrier de la Vera-Cruz. (La France.)

Nouvelles Diverses.

On assure que la commission de l'adresse du Corps-Législatif a dû se réunir le 30 pour entendre la lecture du projet d'adresse dont la rédaction avait été, dit-on, confiée à S. Exc. M. le duc de Morny.

On nous assure que le Conseil d'Etat vient d'être saisi du projet de loi qui doit réorganiser et développer l'enseignement secondaire spécial, conformément aux vues exposées dans la circulaire du ministre de l'instruction publique.

Voici quelle serait l'économie de cet important projet :

La durée de l'enseignement secondaire spécial, qui existe déjà dans soixante-quatre de nos lycées, serait de quatre ans, ce qui permettrait aux élèves de terminer leurs cours entre quinze et seize ans; il y aurait une cinquième année facultative.

L'enseignement secondaire spécial comprendrait, avec un cours d'instruction religieuse, la langue et la littérature françaises, les langues vivantes, l'histoire et la géographie, des notions de droit civil, de droit commercial et d'économie politique, les mathématiques et les sciences physiques dans leurs applications à l'industrie et à l'agriculture, la musique vocale et le dessin.

Les collèges ou établissements municipaux pourraient être organisés en vue du nouvel enseignement, dans les villes qui en feraient la demande.

Il serait institué, à côté de chaque établissement d'instruction secondaire spécial, un conseil de perfectionnement, un jury pour l'examen de sortie, un brevet, dit brevet de capacité professionnelle, qui serait pour l'enseignement secondaire spécial ce qu'est le baccalauréat ès-lettres pour l'enseignement secondaire classique.

Cet examen ne pourrait être subi avant quinze ans.

Un crédit d'environ 1,600,000 fr. serait ouvert au ministère de l'instruction publique, pour les dépenses qu'exigerait l'installation de l'enseignement secondaire spécial, dans les conditions que nous venons d'indiquer.

On lit dans le *Courrier de Marseille* :

Au bruit du vent qui se déchaîne sur notre mer, avec un ciel orageux, nous constatons que la prédiction de M. Mathieu (de la Drôme), pour le 28 décembre, ne se vérifie que trop. Cette prédiction semblait peu devoir se réaliser, puisque ces jours-ci tout était calme, le ciel et la mer. Pendant la soirée d'hier, cependant, la température se mettait en devoir de donner raison à M. Mathieu, qui, aujourd'hui, est le nouvel Eole de la Méditerranée sur laquelle souffle ce vent portant en patois le triste nom du *Lar*.

Il y a deux jours, la duchesse de Sutherland traversait, en voiture, Waterloo-place. Un charretier, qui conduisait une voiture de charbon, ayant, par maladresse ou volontairement, touché de son fouet le cheval de la voiture aristocratique, l'animal s'emporta et prit une course effrénée à travers Pall-Mall, Cleveland-square, Cleveland-row. Le laquais perdit

son équilibre et fut jeté sur le pavé. Plus loin, le cheval s'abattit, et le cocher fut lancé hors de son siège et gravement contusionné. Le cheval se releva, reprit sa course et ne fut arrêté qu'en face du ministère de la guerre par quelques passants courageux.

La portière de la voiture avait été brisée contre un pilier de bec de gaz. La duchesse n'avait pas bougé de place. Elle avait dû à cette présence d'esprit, trop rare dans les accidents de ce genre, de se tirer d'affaire sans une égratignure.

D'après un journal allemand qui s'occupe d'une manière toute spéciale du commerce des houblons, l'importation de la bière d'Allemagne en France serait extrêmement considérable. En 1861, la France aurait acheté de la bière pour la somme de 9,187,870 fr.; en 1862 pour 4,058,863 f.; en 1863, pour 5,825,514 f.

Voici encore un extrait des 60,000 guérisons opérées par la délicieuse *Revalscière* Du Barry après que toute médication avait échoué : N° 53,860 : M^{re} Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et n'avoir plus que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes; il a opéré 60,000 guérisons où tout autre remède avait échoué. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE FILS, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 25; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (521)

Chronique Locale.

On lit dans le *Mercurie ségréen* :

Une chasse à courre, faite ces jours derniers dans la forêt d'Anenis, a donné lieu à des accidents très-dramatiques. Ce ne sont pas seulement les limiers qui ont fait les frais de la bataille; deux chasseurs, MM. H. J. et A. V. ont failli y perdre la vie.

Une quinzaine de disciples de saint Hubert lancèrent un jeune sanglier du poids de 50 à 60 kilogrammes. Il était alors huit heures du matin. Pendant plus de deux heures, la chasse alla bien; mais alors, les chiens qui poursuivaient l'animal rencontrèrent un autre sanglier d'une taille monstrueuse, qui leur donna le change et leur fit tête. Les chasseurs ne savaient pas trop comment ils pourraient empêcher le sanglier de blesser leurs chiens.

Heureusement vinrent à passer des gendarmes dont les mousquetons étaient chargés. MM. B. et V., à qui les gendarmes avaient passé leurs armes, s'élançèrent de toute la vitesse de leurs chevaux sur les pas du sanglier. Ce fut pendant une heure un combat, une mêlée, une aventure émuante, une scène digne de la plume de M. Alexandre Dumas ou de celle de M. Léon Bertrand. Le sanglier chargeait les chiens, les chevaux et les hommes, lorsque ceux-ci s'approchaient pour le tuer. Cinq ou six chasseurs furent renversés, mais sans grave accident. Enfin, M. V. fit feu sur la bête à une distance de douze à quinze mètres. Croyant le sanglier mort, il donna son couteau de chasse à son domestique en lui disant d'aller achever l'animal; mais la bête se releva aussitôt et fondit sur M. V., qu'elle jeta violemment à terre, sur le dos, et à coups de boutoir lui déchira son pantalon et une de ses bottes. Passant ensuite par dessus M. V., le sanglier s'attaqua aux deux chevaux, à l'un desquels il porta un coup de boutoir dans le ventre et un autre dans le jarret. L'autre cheval reçut la défense du sanglier dans la cuisse.

L'animal repart et à cinq cents mètres tombe à la sixième balle et sous les couteaux des chasseurs, au lieu dit la Fontaine-Marie, en la commune de Riaillet.

Des dix-neuf chiens partis, treize étaient morts ou blessés; M. Emile Belot, le lieutenant de l'ouvèterie, y a perdu ses trois meilleurs. De mémoire de chasseurs on n'avait vu un plus bel hallali.

La Cour de cassation (Chambre criminelle), présidée par M. Vaisse, a rejeté les pourvois formés par les nommés François et Olivier Clairo, contre un arrêt de la Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, en date du 26 novembre 1863, qui les a condamnés tous deux à la peine de mort pour assassinat.

On lit dans le *Moniteur d'Indre-et-Loire* :

Un cultivateur de la Sologne orléanaise prétend avoir guéri la vigne de l'oidium en la traitant au moyen d'une médication générale, caustique ou purgative en même temps que nourrissante au plus haut degré.

Il a procédé ainsi :

Au mois de novembre ou décembre, il a découvert la racine de ses vignes malades, sans pourtant mettre la racine complètement à nu et dans une largeur en rond de cinquante centimètres de la souche.

Il a mis dans le trou et sur chaque pied de vigne :

1° Un litre de chaux vive; 2° cinq cents grammes de sel de cuisine; 3° un litre de sang de bœuf sur certains pieds et un litre de saumure de porc salé sur d'autres pieds; 4° quatre litres de cendres de bois lessivées; 5° il a recouvert le tout d'une bonne couche de fumier chaud; 6° par-dessus ce fumier, il a arrosé de deux seaux d'eau sur les uns et d'un seau de purin sur les autres.

Il a répété trois fois l'arrosage pendant l'hiver et une fois au printemps.

Alors une végétation luxuriante s'est développée, les raisins furent abondants, très-gros, très-sains et d'une saveur agréable.

Toute trace d'oidium avait disparu.

C'est là un moyen peu simple et coûteux pour ceux qui ont 80 à 100 hectares!

Le directeur général des lignes télégraphiques a l'honneur de prévenir le public que le tarif suivant est appliqué, depuis le 1^{er} janvier, aux dépêches échangées entre un bureau quelconque de France et un bureau quelconque d'Espagne, y compris les îles Baléares :

La taxe d'une dépêche simple est de 4 fr., à répartir également entre la France et l'Espagne.

Les taxes réduites sont supprimées entre les bureaux frontières franco-espagnols.

La présente modification ne concerne que le montant de la taxe principale; elle laisse subsister toutes les autres stipulations du traité de Berne.

MAIRIE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Les anciens militaires, ci-après nommés, sont invités à se présenter sans délai à la Mairie de Saumur (bureau du Secrétariat), pour la remise de pièces qui les intéressent.

Meunier (Henri-Louis), ex-dragon au 9^e régiment;

Silbercisen (Jacques), ex-trompette, à la 1^{re} compagnie de remonte;

Piochon (François), ex-cavalier à la 6^e id.;

Etiennay (Jean-Baptiste), id.;

Suberbie (Louis-Romain), dit Vignault, id.;

Cazaumajou (Gabriel), id.;

Catteau (Louis-Jules), id.;

Beaujeux (Hubert-Germain), id.;

Albenque (Pierre), id.;

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

INSTITUTION BERGAULT.

Mesdemoiselles Bergault, maîtresses de pension, qui jusqu'aujourd'hui ont obtenu la confiance des parents qui ont bien voulu leur donner leurs enfants, font savoir, qu'ayant déjà des

maîtres d'agrément, elles auront de plus un professeur pour le premier cours.

MAISON BIÉTRY

41, BOULEVARD DES CAPUCINES, 41.

Châles cachemires, fabrication supérieure, mignonnettes brodées doubles franges, châles de laine, châles unis pour deuil et tissus cachemire pour robes.

M. Biétry a l'honneur d'être fournisseur breveté de Sa Majesté l'Impératrice. Il est fila-

teur et fabricant. Par sa double industrie, et traitant directement avec le consommateur sans intermédiaire, l'acheteur est donc sûr de trouver dans cette maison un bon marché réel. Chaque objet est revêtu de deux cachets portant le nom de la maison, la garantie de la matière employée, un numéro d'ordre et le prix fixe.

Sur demande, on expédie en province.

La France élégante est le seul journal auquel son immense succès permette d'offrir à

ses abonnés deux numéros par mois au lieu d'un seul. Mais succès oblige. Aussi d'importantes améliorations viennent-elles d'inaugurer la onzième année de cette publication, et en faire bien décidément un recueil hors ligne, le plus charmant cadeau qu'il soit possible d'offrir à une dame.

Outre une délicieuse gravure de modes colorée, inédite, chaque numéro contient des dessins de broderies, crochet, tapisseries, morceaux de musique, etc., etc. Ajoutez à ces éléments de succès des articles signés des noms

les plus aimés de la littérature : Méry, Paul Féval, Pierre Zaccane, Jules Sandeau, Clémence Robert, etc.

Le prix de l'abonnement est de 18 fr. par année. Envoyer un mandat à l'ordre du Directeur, 64, rue Sainte-Anne, à Paris.

BOURSE DU 31 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 66 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 94 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le lundi 4 janvier 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé le sieur Joseph Dumas, marchand-mercier, à Saumur, rue de Fenet, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, traversins, couvre-pieds, draps, effets, tables, glaces, meubles, caisses, placards, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 5 janvier 1864, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans un magasin, à l'entrée de la rue Saint-Nicolas, n° 1, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, linge, commodes, armoires, garde-robes, tables, chaises, fauteuils, un très-beau tapis neuf, étoffe algérienne pour croisées et portières, mousseline, tapis de table, passementerie, beaucoup d'autres bons objets, bouteilles vides, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

D'OCCASION,

AMÉRICAINNE fermée, se découvrant à volonté.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1° UNE MAISON, située à Saumur, place de Nantilly, occupée par M^{me} veuve Herbault-Cartault ;
2° UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Jeuniette, plâtrier ;
Appartenant à M^{me} veuve Herbault-Cartault et à son fils.
S'adresser, pour traiter, à madite dame HERBAULT ou à M^e LEROUX, notaire. (661)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PRÉ CLOS,
Sis au canton de Moulinier, Commune de St-Lambert-des-Levés, Contenant 82 ares, joignant au nord et au levant des chemins, au midi M. Pepin, au couchant M. Bour-nillet.
S'adresser, pour traiter, aux enfants BRIZARD, de Saint-Lambert, ou à M^e CLOUARD, notaire. (660)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN CLOS DE VIGNE, contenant 2 hectares 20 ares, à la Touche, commune de Distré, joignant M. Fournier, M. Considérant et des chemins; avec deux chambres, grenier, cave, puits, pressoir et ses ustensiles.
Le tout renfermé de murs, belle exposition au midi; 300 arbres à fruits en plein rapport.
S'adresser à M. GASNAULT-BODEAU, rue de Bordeaux, ou à M^e CLOUARD, notaire. (658)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, en bon état, avec écurie, sise prolongement de la rue Neuve-Beaupaire.
S'adresser à M. VAILLIER, huissier.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu en la maison de maître ci-après indiquée,
Par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay,
Le dimanche 10 janvier 1864, à midi précis,
LA PROPRIÉTÉ
DE FOSSE-SÈCHE
Sise communes du Vaudelnay-Rillé et de Brossay.

Comprenant : Maison de maître de nouvelle construction, bâtiments de fermiers et servitudes, terres labourables, vignes et bois, allée conduisant de la maison de maître à la route de Doué à Montreuil-Bellay, d'une contenance de 60 hectares environ.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. MONCEAU, propriétaire à Fosse-Sèche, ou à M^e GALBRUN, notaire. (685)

A VENDRE

OU A ARRENTER

Rue de la Marine,
UNE MAISON
Agréablement située sur la Loire, au midi;
Ayant cour, basse-cour, écurie, remise, et autres servitudes commodément établies.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur, ou dans la maison.

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.
S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

MAISON

Avec
COUR, ÉCURIE ET REMISE,
Rue du Pavillon, n° 9,

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.
S'adresser à M. OUVREAU-DUBLIN-NEAU, rue du Portail-Louis. (648)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,
Pour la Saint-Jean 1864,
UNE MAISON
SERVANT D'AUBERGE,
Située sur la place Saint-Nicolas, n° 22, occupée par M^{me} Bontemps.
Cette auberge est nouvellement restaurée et très-bien achalandée.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (662)

APPARTEMENT A LOUER

Rue d'Orléans, 99.
S'adresser à M^{me} veuve LECHAT.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,
Séparément,
DEUX MAISONS
Rue de l'Ancienne-Messagerie,
L'une avec, cour, écurie et remise, n° 9, occupée par M. Bossard, médecin.
L'autre occupée par M. Mauront, contrôleur, n° 5.
S'adresser à M. BARRIER jeune.

A LOUER

Présentement,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PREMIER ÉTAGE
Près la place de la Gare.
S'adresser à M. BARRARANT, même maison. (656)

Maison LETELLIER, à Rouen

CHOCOLATS hygiéniques **DES PHARMACIENS**

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EUROPE

Préparés sous la garantie d'une Commission de surveillance

CHOCOLATS ALIMENTAIRES | CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX
au Maragnan, au Caraque, à la Vanille, en Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Ver-
bouchées, en briquettes. | mifuges, pour les enfants, etc.

ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; ou les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

La conscience religieuse vient d'être profondément blessée par un livre dont tout, jusqu'au titre, est une offense au Christ.
M. BARNABÉ CHAUVELOT, connu par ses vigoureuses études sur les faux savants, vient de mettre à nu les sophismes et l'ignorance de l'auteur de ce livre, M. E. RENAN, en publiant un ouvrage qui a pour titre :

A. M. ERNEST RENAN.

LA DIVINITÉ DU CHRIST

D'APRÈS LES PLUS
GRANDS GÉNIES DU MONDE
Un volume in-8°. — Prix : 1 fr. 50 par la poste.
Chez HUMBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

ABONNEMENTS.

	Un an.	Six mois.
PARIS,	15 fr.	8 fr.
DÉPART.,	18 fr.	10 fr.
CORSE,		
ALGÉRIE,		
ÉTRANGER, selon le tarif postal.		

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2° 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LELOIR ;

— 3° 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4° 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5° 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot ; — 7° Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.
Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.
Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.
On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

BUREAUX A PARIS,
Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.